**COMMUNE DE BÉNY**

# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 17 DECEMBRE 2024 à 20 heures 00.

Date de convocation : 11 décembre 2024 Date d'affichage : 11 décembre 2024

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, CHARVET Didier, TEILLARD Christophe, GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte, GAILLARD Bruno et POUPON Jean-François

Absents excusés : ACHARD Ludovic et GROS Antoine,

Absentes : GAILLETON Jocelyne et NECTOUX Morgane

Pouvoir : ACHARD Ludovic donne pouvoir à SEVE Bénédicte
GROS Antoine donne pouvoir à BAVOUX Laurence

Secrétaire : MARECHAL Maurice

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour :
Ajout de 2 points :

- Plan d'Equipement Territorial – convention relative au versement d'un fonds de concours,
- Demande de subvention au titre de l'Etat (DETR) pour les travaux du cimetière et des croix.

## *APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 NOVEMBRE 2024*

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 novembre 2024 est approuvé sans remarque.

## PLAN D'EQUIPEMENT TERRITORIAL (PET) : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS

**(Délibération n° 56/2024)**

Monsieur le Maire rappelle le souhait du conseil municipal d'offrir aux habitants de la commune la possibilité de se déplacer par des moyens plus apaisés que la voiture et plus respectueux de l'environnement.

A ce titre, et dans le cadre des travaux globaux d'aménagements de voirie 2024, il a été décidé de réaliser des cheminements doux accessibles aux vélos (chemin de Petit Grillet, sous l'église et au stade).

Monsieur le Maire indique par ailleurs que ce type d'aménagement d'un montant de 81 553,22€ est éligible au Plan d'Equipement Territorial (PET-2) de Grand Bourg Agglomération (Volet 2 « mobilités douces ») et qu'à ce titre, sur proposition de la conférence territoriale Bresse Revermont du 16 octobre 2024, un fonds de concours de 25 000 € été accordé à la commune de BENY, par décision du Bureau communautaire n°DB-2024-281 du 02/12/2024.

Afin de percevoir ce fonds de concours communautaire, il est nécessaire de préciser le plan de financement de cette opération en ne retenant que les travaux dédiés aux cheminements cyclables sur la base du plan de financement ci-dessous :

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|---|---|---|---|---|
| Détail postes de dépenses | Montant € HT | Financements | Montant € | % |
| Réalisation de cheminements cyclables | 81 553,22 | Conseil Départemental 01 | 16 808,12 | 20,61 |
| | | Conseil Régional AURA | 13 064,82 | 16,02 |
| | | **SOUS TOTAL** | 29 872,94 | |
| | | **Fonds de concours GBA – PET 2** | **25 000,00** | **30,66** |
| | | Autofinancement | 26 680,28 | 32,71 |
| **TOTAL** | **81 553,22** | **TOTAL** | **81 553,22** | **100** |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

***APPROUVE*** le plan de financement tel que décrit ci-dessus,

***SOLLICITE*** Grand Bourg Agglomération pour l'obtention d'un fonds de concours au titre du PET-2 à hauteur de 25 000 €,

***S'ENGAGE*** à prendre en charge l'autofinancement de l'opération,

***AUTORISE*** Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec Grand Bourg Agglomération.

## *DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ETAT (DETR) POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE ET DES CROIX*

**(Délibération n° 57/2024)**

Maurice Maréchal, Maire-Adjoint, explique qu'il ne reste que 2 cavurnes disponibles parmi les 16 existants au cimetière et qu'il est nécessaire d'en acquérir 16 nouveaux. Compte-tenu de la disposition du cimetière, il est nécessaire de préparer une nouvelle zone pour les accueillir et au besoin de « réduire » ou déplacer le contenu de certaines très anciennes concessions échues et non renouvelées. C'est l'objet du devis des Pompes Funèbres BERTRAND.
De plus, un certain nombre de croix et calvaires situées au cimetière (1) et au détour des chemins communaux ou de la RD 28A nécessitent une opération de réhabilitation afin de les préserver du temps qui passe. L'une des croix a été cassée par un véhicule, certaines sont endommagées (2 menacent de tomber) et d'autres nécessitent un traitement approprié par un spécialiste. C'est l'objet du devis des Pompes Funèbres CARRARA.

Il présente à l'assemblée les devis :

- des Pompes Funèbres CARRARA pour un montant HT de 8 718.33€ pour les travaux de marbrerie concernant la restauration des croix sur le territoire de la commune,
- des Pompes Funèbres BERTRAND pour un montant HT de 21 533.33€ pour la fourniture et pose de 16 cavurnes (7 391.66€), le relevage physique de 15 concessions (13 950€) et la fourniture et pose de 300 plaques (191€67),
- indique qu'il est possible pour ce projet d'obtenir une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- précise que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025, sera réalisée en fonds propres, et que d'autres devis seront sollicités.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :***

***SOLLICITE*** une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (entre 20 et 40 %) sur la base des devis présentés pour les travaux du cimetière et restauration des croix pour un montant total de 30 251.66 € HT

***INDIQUE*** que le montant prévisionnel de l'opération sera inscrit au budget primitif 2025 (en fonds propres) pour un montant TTC de 36 302 €.

## ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REPRISE DE L'OUVRAGE ROUTE DES BLANCS

**(Délibération n° 58/2024)**

Monsieur le Maire-Adjoint Christophe Teillard, rappelle à l'assemblée qu'une procédure de consultation de Maîtrise d'œuvre a été lancée pour cette opération.

- L'avis de marché a été envoyé pour publication le 12/11/2024 au journal la VOIX DE L'AIN et est paru le 15/11/2024.
- Le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : https://marchespublics.ain.fr/ le 15/11/2024.
- La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 11/12/2024 à 12h00.
- Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique uniquement à l'adresse suivante https://marchespublics.ain.fr

Il indique qu'un pli a été réceptionné dans le délai. Une demande de négociation a été sollicitée mais l'offre est restée maintenue à son niveau.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

| | |
|---|---|
| **Prix : 50 % :**<br>Note = (Pmin / Poffre) x 50 | 50/100 |
| **Valeur technique : Définition et appréciation du critère :**<br>❑ Appropriation du dossier et de ses enjeux, mise avant des contraintes à prendre en compte et des dispositions envisageables - 15 points<br>❑ Démarche et méthodologie de conception et de suivi appliquée à cette opération, modalité d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage- 20 points<br>❑ Description de l'équipe de conception et de suivi affectée au projet avec CV joint pour chaque intervenant - 15 points | 50/100 |

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Assistant à Maîtrise d'ouvrage,

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,***
***Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

***DECIDE*** d'attribuer le marché à C&D INGENIERIE pour un montant de 25 050 € HT,

***AUTORISE*** Monsieur le Maire ou un des adjoints à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

***DIT*** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2024 et à inscrire au budget 2025 en dépenses à l'opération 213 « Pont route des Blanc».

## DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE DE L'AIN POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ANNEE 2025

**(Délibération n° 59/2024)**

Maurice MARECHAL, Maire adjoint informe l'assemblée que le matériel informatique du centre de loisirs est obsolète : la version Windows 7 n'est plus compatible avec les mises à jour des logiciels de sécurité.

Il indique qu'un dossier d'aide peut être déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain. Cette dernière finance l'achat de matériel informatique des centres de loisirs dédié aux actions en faveur du soutien à la parentalité : ordinateur, imprimante, tablette… (hors formation, car il s'agit de dépenses de fonctionnement et non d'investissement). Cette aide ne pourra être attribuée à une même structure qu'une fois tous les 5 ans.

L'aide financière représente 40 % de la dépense subventionnable, allouée sous forme de subvention comprise entre 500 € et 1 500 € maximum.

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire-Adjoint,***
***Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***ACCEPTE*** le devis de KOESIO pour un montant HT de 4 337.20 € pour l'acquisition de deux ordinateurs fixes et un portable,

***SOLLICITE*** une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain sur la base de 3 258 € soit 1 303.20 € (3 258 x 40 %),

***AUTORISE*** le Maire ou un des adjoints à signer tous documents relatifs à cette acquisition (devis, convention…).

## *PARTICIPATION ET ADHESION AU CONTRAT COLLECTIF PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS*

**(Délibération n° 60/2024 )**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- le compte- rendu de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2024 qui stipule que le contrat collectif de prévoyance Intériale est résilié à effet du 31/12/2024 compte tenu des résultats annuels des absences de personnel en 2023,
- la délibération du 21 septembre 2021 dans laquelle il avait été accordé à compter du 1er janvier 2022 une participation de 10 € par agents à temps complets ou proratisé par rapport au temps de travail. Il est précisé que le montant ne doit plus être proratisé.

Il indique :

- qu'une réunion avec le personnel s'est tenue le jeudi 28 novembre 2024 et que différents contrats ont été proposés. Le personnel s'est prononcé pour un contrat de groupe. A été retenu : l'offre d'Intériale : Ampléa – le pack prévoyance labellisé qui se compose de la manière suivante :

| PRESTATIONS | NATURE | NIVEAUX DE COUVERTURE[1] |
|---|---|---|
| **PACK PRÉVOYANCE** | | |
| Incapacité de travail | Indemnités journalières | 95 % du traitement de référence net |
| Invalidité permanente | Rente mensuelle | 95 % du traitement de référence net |
| Décès toutes causes et PTIA | Capital | 100 % du traitement de référence brut |
| **GARANTIES FACULTATIVES** | | |
| Perte de retraite suite à invalidité | Rente viagère | 100 % de la perte de retraite |
| Perte du régime indemnitaire | Indemnités journalières | 95 % des primes nettes |
| Doublement du capital décès (en cas d'accident) | Capital | 100 % du traitement de référence brut |
| Rente éducation | Rente temporaire Terme : 18 ans ou 25 ans si études | 5 % du traitement de référence brut |

- que l'avis a été transmis au Comité social territorial qui a retourné un avis favorable en date du 11 décembre 2024

***Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire,***
***Et après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

***DECIDE***

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre INTERIALE à effet du 1er janvier 2025,
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque «Prévoyance »,
- de fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent, par mois. La couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,

***AUTORISE*** le Maire ou un des adjoints à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

***DECIDE*** d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée pour chaque agent.

## *TARIFS SALLES A COMPTER DU 1er JANVIER 2025*

**(Délibération n° 61/2024)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des tarifs appliqués en 2024, et le taux d'indice des prix à la consommation pour l'année 2024.

***Après avoir ouï l'exposé du Maire, et délibéré, le Conseil Municipal :***

***PRECISE*** que l'auvent Nord du bâtiment du stade est inclus dans la location de la salle Sevron,

***RAPPELLE :*** en cas de location sur **plusieurs jours consécutifs**, les tarifs sont divisés par deux à partir du deuxième jour,

- la gratuité des salles et de la cuisine pour l'organisation du banquet des classes de Bény. Seule la location de la vaisselle est payante,
- la gratuité des salles pour les manifestations organisées :
  - ☞ par les Syndicats ou associations dont la commune est membre ou adhérente (exemple : CAUE, SIVOS, Grand Bourg Agglomération, etc….),
  - ☞ par les associations de la commune pour des manifestations à but non lucratif,
- pour les associations extérieures dont un habitant de Bény est membre (à l'exclusion des associations politiques ou religieuses), les salles seront louées à 80 % du tarif associations-particuliers extérieurs de Bény pour des utilisations à but non lucratif (la cuisine et la vaisselle seront facturées au tarif « association extérieure »).

***DECIDE*** d'ajouter le prix de la cuisine et de la vaisselle pour les manifestations à but non lucratif des associations de la commune pour les salles Garavand, Primevère et Marmont,

***DECIDE*** de la gratuité du bâtiment du stade pour les manifestations des associations de la commune à but non lucratif, seule la location de la vaisselle sera facturée. Pour rappel, le local traiteur ne permet pas de cuisiner mais uniquement de réchauffer.

***FIXE*** les tarifs suivants pour 2025 :

| **TARIFS 2025 : Salles communales de Bény** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Extérieurs** | **Particuliers Bény** | **Association Bény Manif à but lucratif** | **Repas quartier** |
| **Bâtiment du Stade "le Sevron"** | | | | |
| Salle du stade (85 m²-60 à table) + Auvent Nord + toilettes | 281 € | 187 € | 101 € | 101 € |
| Office traiteur | 92 € | 61 € | 31 € | 31 € |
| Auvent Nord + WC | 46 € | 31 € | 22 € | 22 € |
| Obsèques : salle + office + auvent | | 53 € | | |
| Vaisselle | 0.08 € | 0.06 € | 0.03 € | 0.06 € |
| | | | | |
| **Bâtiment Garavand** | **Extérieurs** | **Particuliers Bény** | **Association Bény Manif à but lucratif** | |
| Cuisine (50m²) | 148 € | 99.00 € | 70 € | |
| Salle Garavand (270m²-160 à table) avec arrière bar (13m²) | 366 € | 245.00 € | 198 € | |
| Salle Marmont (30m²) | 122 € | 70.00 € | 52 € | |
| Salle Primevère (50m²) | 173 € | 122.00 € | 70 € | |
| Vaisselle | 0.08 € | 0.06 € | 0.03 € | |
| Salle Tilleul (30m²) pas de location | 0 € | 0 € | 0 € | |
| | | | | |
| **Caution** | **500 €** | **500 €** | **500 €** | |

## *PRODUIT DES CONCESSIONS DU CIMETIERE - TARIFS CIMETIERE : CONCESSION, COLUMBARIUM et JARDIN DU SOUVENIR A COMPTER DU 1er JANVIER 2025*

**(Délibération n° 62/2024)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des tarifs appliqués en 2024, et le taux d'indice des prix à la consommation pour l'année 2024.

Il propose pour les concessions de terrain communal de supprimer le tarif 15 ans pour l'achat suite à l'avis des pompes funèbres et propose de créer un tarif 50 ans à la place et de distinguer l'achat du renouvellement

***le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,***

***FIXE*** les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2025 pour :

**1°) <u>Concessions de terrain au cimetière communal</u>**

**<u>Pour l'achat de la concession</u>**

- Concessions 30 ans : 216 euros,
- Concessions 50 ans : 360 euros.

**<u>Pour le renouvellement de la concession</u>**

- Concessions 15 ans : 108 euros,
- Concessions 30 ans : 216 euros.

**2°) <u>Caveaux urnes :</u>**

- concession 15 ans : 463 euros,
- concession 30 ans : 695 euros,

3°**) C<u>olumbarium</u> :**

- concession 15 ans : 818 euros,
- concession 30 ans : 1 371 euros,

4°**) <u>Jardin du souvenir</u>** : la taxe de dispersion des cendres à 44 euros,

***5*°) <u>Droit d'inscription sur le livre et dispersion des cendres au jardin du souvenir</u> :** 77 euros.

***PRECISE*** que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable, et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

## *TARIFS 2025 – DROIT DE PLACE*

**(Délibération n° 63/2024)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des tarifs appliqués en 2024, et le taux d'indice des prix à la consommation pour l'année 2024.

***le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,***

***FIXE*** le tarif du droit de place à compter du 1er janvier 2025 :

- Pour les commerces ambulants : 110 euros
- Pour camion pizza, bugger ou autres à 6 euros par jour.

## *CANTINE SCOLAIRE – PAUSE MERIDIENNE + CENTRE DE LOISIRS*

Après discussion, le conseil municipal décide de revoir les tarifs au 1er septembre de chaque année.

## ASSOCIATION FASILAGYM : DEMANDE GRATUITE DE LA SALLE GARAVAND POUR ANIMATIONS DANSE FOLK/DANSES LES DIMANCHES 2 ET 9 FEVRIER

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'association Fasila'gym reçu en date du 21 novembre 2024 sollicitant la gratuité de la salle Garavand pour les dimanches 2 et 9 février 2025 à l'occasion de deux animations de danse Folk et danse du monde.

Depuis deux exercices et un nombre de licenciés en diminution, l'association se trouve en difficulté financière et souhaite organiser une animation (cours et pratique de danses) pour essayer de rétablir des finances plus saines.

Après discussion, le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle mais charge l'adjoint en charge des associations à appréhender davantage le projet afin de définir le montant qui pourra être accordé. La décision finale sera validée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

## DEVIS

**<u>Travaux électricité dans divers bâtiments</u> :** Devis accepté le 11 décembre pour l'entreprise NEVEU pour un montant TTC de 850.80€ pour les travaux :

- de l'école : remplacement des 4 luminaires par 3 luminaires à led dans le hall de l'école primaire,
- du portillon : installation d'une antenne sur le récepteur d'ouverture du portillon,
- du stade : remplacement d'un détecteur de passage sous l'auvent Est côté stade,
- du local pompiers : remplacement du détecteur au-dessus de la porte d'accès au garage.

## POINT SUR LES TRAVAUX BATIMENTS EN COURS

Maurice MARECHAL, adjoint aux bâtiments fait le point sur les travaux en cours ou terminés depuis le la séance précédente du conseil municipal :

ADAP (Agenda d'accessibilité 2015)

- Escaliers Tilleul, mairie et école primaire : les peintures des nez de marche sont faites. Il reste les bandes podotactiles de Didier signalétique à poser. En attente de livraison vers le 20/12/2024.
- Planifier la date de validation par Alpes Contrôle → dès fin des travaux.
- Délibération faite et demande de subvention en cours.

Toilettes publiques

- Suite à dégradation d'Août 2024 : l'urinoir et les tuyaux d'arrivée d'eau et d'évacuation ont été remplacés le 25/11/2024. Dossier terminé.

Energies des écoles

- La pompe à chaleur et la chaudière à gaz à condensation sont opérationnelles. La purge du retour de circuit vers la tisanerie a été remplacée le 21/11/2024. Dossier terminé.

Divers travaux

- Le meuble sous l'évier, l'évier et le mitigeur d'un appartement du bâtiment Clair matin ont été remplacés, ainsi que le robinet de la machine à laver. Travaux terminés le 3/12/2024.
- Salle Tilleul : Le chauffe-eau de la salle Tilleul a été remplacé le 2/12/2024.
- Centre de loisirs : 1 robinet ferme mal : intervention à venir.
- Nouvelle école : Maternelle PS : après un test du téléviseur utilisé par le Free's B et validation par l'enseignante, il reste à le fixer sur le mur.
- Le téléviseur des associations installé au Free's B est en attente de fixation à la salle Tilleul. Il reste à remplacer le câble téléphonique de la prise N° 1 par un RJ45 sur Ethernet.
- Le téléviseur remplaçant le projecteur de la salle du conseil est opérationnel depuis le 30/11/2024. Il manque 1 prise électrique et un support mural fixe.
- Le barillet de la porte Tilleul n'est pas le bon : rechercher la cause de cette erreur et remettre le bon barillet : en cours
- La poignée de la porte de la médiathèque semble trop dure à manœuvrer. Intervention à venir.
- Ecole maternelle : le BSO de la classe de GS reste bloqué (2/12/2024). Intervention et chiffrage en cours.
- Ecole primaire, Hall d'entrée (coté Grande rue) : 3 anciennes ampoules grillées sur 4 anciens luminaires. A remplacer par 3 luminaires à led. Travaux à venir.
- Portillon de la cour de l'école : Antenne des bips fonctionne mal. Antenne remplacée le 28/11/2024. Fonctionnement validé.
- Stade auvent Est : l'éclairage du préau Est reste éclairé longtemps la nuit. Intervention faite le 11/12/2024.
- Garages pompiers : détecteur devant la petite porte HS : Intervention faite le 11/12/2024.
- Salle du conseil : Ajouter 1 prise électrique en hauteur pour le téléviseur. Chiffrage demandé le 5/12/2024.
- Salle Tilleul : Pour le téléviseur, remplacer le câble téléphonique de la prise N° 1 par un RJ45 sur Ethernet. Chiffrage à demander le 17/12/2024.
- Vestiaire des pompiers : ajouter quelques prises électriques. Chiffrage à demander le 17/12/2024.
- Stade office traiteur et vestiaires : ajouter des baguettes de protection sur les angles.
- Stade : voir la nécessité de remplacer 1 chariot de ménage.

- Ecole primaire : supprimer le coffret de gaz du bas devant l'ancienne chaufferie, il prête à confusion.

Cimetière : 16 Caveau-urnes à ajouter :

- Chiffrage Bertrand fait en 2023
- Réunion faite sur place le 6/11/2024 pour déterminer un autre emplacement
- Nouveau chiffrage Bertrand à 9 080€ TTC incluant 250 plaques. Devis à valider
- Demande de subvention en cours.

Croix et calvaires à rénover :

- Visite de chantier avec Carrara Pont de Vaux le 11/10/2024
- Chiffrage Carrara à 10 462€ TTC, mais il manque 2 croix (Fraidègue & cimetière)
- Demande de subvention commune avec le cimetière.

## *INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES*

**1°) <u>Mutuelle région Auvergne-Rhône-Alpes</u>**

Lors de la campagne des élections régionales, un engagement avait été pris de conduire une politique qui protège les habitants avec une mutuelle de santé accessible à tous et à des tarifs avantageux.
La Région lance « Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes », qualitative, sans condition de revenus, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.
Les offres sont élaborées avec 5 mutuelles partenaires dans l'objectif de garantir des tarifs attractifs, une meilleure couverture santé et de maîtriser l'évolution des tarifs.
L'inscription est possible dès à présent.
L'adresse électronique de la page d'information dédiée sur le site de la Région est :
https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutelleregion
ou du numéro de téléphone unique : 04 2800 2800.

**2°) <u>Personnel</u>**

Suite de la campagne de promotion interne au 1er janvier 2025**,** Monsieur le Maire avait indiqué dans la séance du 22 octobre 2024 avoir proposé trois dossiers.

Par courrier reçu ce jour du Centre de Gestion de l'Ain, un avis défavorable a été adressé pour les dossiers de technicien et animateur.

Pour le grade d'attaché : ce dernier fait l'objet d'une procédure spéciale réservée aux fonctionnaires en situation de handicap. La commission auditionnera l'agent le jeudi 19 décembre 2024.

Didier CHARVET, 2ème adjoint, pose plusieurs questions à M. le Maire concernant les enjeux et impacts financiers de cette évolution.
Le Maire informe et confirme qu'il n'y aura aucun impact financier pour la commune, l'agent abandonnant ses primes actuelles.
Il est indiqué que ce point n'est pas à l'ordre du jour et qu'il pourra être repris dans une séance ultérieure.

**3°) <u>Convention signée le 30 novembre 2024 pour la plantation et l'entretien d'arbres et arbustes fruitiers des vergers avec Grand Bourg Agglomération.</u>**

Le partenariat entre la commune et Grand Bourg Agglomération est destiné à assurer une pérennisation et une gestion cohérence du patrimoine naturel du territoire.

Le but de cette convention est de définir les engagements réciproques des signataires et d'indiquer le nombre d'arbres plantés (8 pommiers et 2 poiriers) et le lieu.

**4°) <u>Verger</u>**

Valentin PROST, conseiller municipal indique que fin janvier 2025 il y aura la création d'un groupe et éventuellement la création d'une association pour gérer le verger qui compte aujourd'hui une vingtaine d'arbres.

**5°) <u>Congés – fermeture du secrétariat</u> :**

Fermeture du secrétariat de mairie à compter du lundi 23 décembre au vendredi 03 janvier 2025 inclus.

**6°) <u>Cambriolages du 13 décembre 2024</u>**

Au total 7 maisons ont été cambriolées le vendredi 13 décembre.

Si des personnes veulent témoigner, elles doivent contacter la gendarmerie de Montrevel au 04/74/30/83/55.

**7°) <u>Bulletin municipal</u>**

Il est en cours avec une réunion planifiée le jeudi 19 décembre. Il sera distribué mi-janvier 2025 dans les boîtes aux lettres.

**8°) <u>Dates des prochaines réunions du conseil municipal</u> :**

- Mardi 28 janvier 2025 à 20h00,
- Mardi 18 février 2025 à 20h00.

**9°) <u>Voirie</u>**

L'adjoint signale que des travaux d'entretien vont être réalisés sur le véhicule (vidange, pneus) et pour le tracteur (Boulon de fixation du chargeur frontal cassé dans le châssis, gyrophare défaillant).

**10°) <u>Conseil Municipal Jeunes</u> :**

La première réunion s'est tenue le samedi 14 décembre en mairie.

De nombreux projets ou idées ont été exposée :

**Aux abords du city stade (Agorespace) :**

- Clôture du champ en fil de fer barbelés sur la face ouest pas adaptés le long du city stade (n'arrête pas les ballons).
- Possibilité de mettre un filet pour tennis et volley au city stade ?
- Possibilité d'installer une seconde table de pique-nique (la première étant souvent occupée) ?

Réponse : à chiffrer, mais oui

- Création d'un Pumptrack : il s'agit d'une piste enrobée en boucle, constituée de bosses et de virages relevés, qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs (vélos, trottinettes, rollers, skates ...).
- Création d'un parcours sportif, accessoires de jeux permanents (tels ceux qu'on trouve sur les aires d'autoroute ou au plan d'eau de Saint Etienne du Bois)

Ecole, abords et en lien avec le scolaire :

- Panneaux lumineux à l'entrée du village pour indiquer l'école et faire ralentir les véhicules pendant les heures d'école.
- Installer une cage de foot mobile pour jouer dans la cour de l'école (et ne plus avoir à se servir du mur comme cage).
- Demande d'installer de nouveaux jeux pour enfants à proximité du city stade.
- Demande d'installer une table de ping-pong en dur.
- Mettre des abris aux arrêts de car : déplaçables et éclairés l'hiver. Constat que chaque semaine, le chauffeur du bus du collège change, certains arrêts sont oubliés.

**Associatif, vie du village**

- Instaurer une matinée jeux pour permettre une rencontre entre enfants du village de tout âge, avec présence d'adultes pour surveillance (parents ? Sou des Ecoles ? Café asso ?). L'idée étant d'une ouverture extérieure des enfants. Demande à ce que le CMJ en discute ensemble et aille plus loin dans le projet (organiser une réunion CMJ avec café asso et sou des écoles ?) :
    - Jeu de pétanque
    - Jeux de société

- Fête de village ?

Relancer la fête de village, la fête foraine, une grande fête.

- Club des jeunes ?

- Journée créative : dessin, peinture, poterie, couture, tricot…

Réponse de la commission : possibilité avec le club des anciens ?

- L'idée d'un marché de Noel chaque année est évoquée
- Pontons pour la pêche

Réponse de la commission : à voir avec la société de pêche.

- Souhait de certains conseillers municipaux jeunes de participer à certaines AG de la commune.

Réponse de la commission : voir avec les associations pour envoi d'une invitation à leur AG pour CMJ. Nous pouvons trouver la possibilité de les emmener si les parents ne sont pas disponibles.

- Création d'un Free's b jeunes ou d'une collaboration avec le Free's B
- Invitation aux vœux du maire du 5/01. Les conseillers municipaux jeunes seront invités et présentés aux habitants. Ils seront assis avec les élus adultes.
- Demande que les enfants puissent communiquer ensemble : informer les parents, une rencontre entre membres de CMJ peut se faire à la salle Tilleul en la présence d'un adulte de la commission

**Voirie**

- Panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération « BENY » : ajouter un panneau sur la route des jacquets
- Route de la croix carrée et des blancs, constat de la vitesse excessive des voitures. Demande qu'un trottoir soit créé.
- Gilet ou autre réfléchissant pour les enfants ? (Les collégiens sont équipés par le transporteur de brassards réfléchissants) . Création de panneaux indiquant la présence d'enfants sur la route ?
- Demande de rénovation de la route d'Aussiat vers la ferme brulée

**11°) <u>Manifestations à venir sur la commune</u> :**

- **<u>Vendredi 20 décembre</u> :** Don du sang à Marboz de 16h à 19 h.
- **<u>Dimanche 05 janvier</u> :** Vœux du Maire à 10h30. Toute la population est invitée.
- **<u>Vendredi 17 janvier salle tilleul</u> :** Soirée Karaoké organisé par le Frees'B
- **<u>Vendredi 24 janvier</u> :**
  - Vente à emporter saucisse fromage fort organisée par le Sou des écoles de Bény.
  - Présentation spectacle au Long Court
- **<u>Samedi 25 janvier</u> :** Banquet des pompiers.

**Levée de la séance à 22h 09**

Liste des délibérations prises : n° 56 à 63.

Le secrétaire de séance
Maurice MARECHAL

Le Maire,
Patrick BAVOUX